

2026/

**Département de la Lozère**  
**COMMUNE DE GRANDRIEU**  
**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 février 2026**

Membres en exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 11  
Votes pour : 11  
Votes contre : 0  
Absentions : 0

Date de convocation : 06/02/2026  
Date d'affichage : 06/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le onze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Guy GALTIER, maire.

**Étaient présents** : Guy GALTIER - Pierre-Emile SYLVAIN - José MARTINEZ - André THEROND - Yoan PEREZ - David LOUBIER - Vincent RICHARD - Gaëtan GAILLARD - Audrey DURAND - Guillaume MARTIN - CROS Tiffany

**Secrétaire de séance** : Pierre-Emile SYLVAIN

**Absents** : Aline CHANIAL

**Excusés** : Karine BRUNEL - Philippe MARTIN - Damien AJASSE

**Procurations** :

\*\*\*\*\*

11022026- Délib-23

**Objet** : **Motion de soutien au Moto Club Lozérien, à l'épreuve du Trèfle Lozérien.**

VU

- Le rôle majeur que joue le tissu associatif dans l'animation, la cohésion et le développement des territoires ruraux ;
- L'importance du Trèfle Lozérien comme évènement sportif et touristique emblématique pour le département ;
- L'impact économique direct et indirect du Trèfle lozérien, qui génère des retombées significatives pour l'économie locale – en particulier dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme – comme c'est le cas pour de nombreuses manifestations associatives structurantes du territoire ;
- Le rayonnement de la Lozère à l'échelle nationale et internationale impulsé grâce à cette épreuve ;
- Le travail constant du Moto Club Lozérien, présidé par Monsieur Philippe BOULET, pour entretenir les chemins, les ouvrir et mobiliser des centaines de bénévoles chaque année depuis 40 ans ;
- Les attaques récurrentes visant à remettre en cause la légitimité de cet évènement et de ses organisateurs ;
- L'urgence de soutenir et de reconnaître l'action des acteurs associatifs dans un contexte de démobilité et de complexification croissante de leurs démarches administratives.

**CONSIDÉRANT**

- Que le trèfle lozérien représente un lien fort entre les habitants et leur territoire, qu'il allie passion sportive, respect de l'environnement et valorisation du cadre naturel lozérien ;
- Que le Moto Club Lozérien et ses bénévoles ne se contentent pas d'organiser une course mais jouent un rôle essentiel dans l'entretien, la réouverture et la préservation des chemins ruraux, reconnu par les agriculteurs ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

- Que le Moto Club Lozérien contribue au dynamisme local par ses diverses actions auprès des jeunes, par son rayonnement en France sur les différents championnats qu'il a créé et qu'il développe, formant ainsi des champions de demain ;
- Que la remise en cause de cet événement porterait un coup dur à l'association, à ses interactions tout au long de l'année sur le département, ainsi qu'à l'identité lozérienne et ouvrirait certainement la voie à des restrictions généralisées pour d'autres événements ;
- Que les associations locales sont confrontées à des freins croissants à leur action (complexité réglementaire, responsabilités accrues, difficultés de renouvellement).

**Nous, élus du Conseil municipal de Grandrieu, à l'unanimité,**

**- Affirmons :**

- Notre plein soutien au Moto Club Lozérien et à son président Philippe BOULET ;
- Notre attachement indéfectible au maintien et à la pérennisation du Trèfle Lozérien, dans le respect de l'environnement et des réalités de terrain ;
- Notre opposition à la fermeture des espaces ruraux, contraire l'avenir de la Lozère

**- Soutenons :**

La proposition de Laurent Suau, président du département de la Lozère de lancer un Grenelle de l'engagement, afin de rassembler les instances départementales, les associations et les citoyens pour :

- Simplifier les démarches administratives ;
- Sécuriser et promouvoir l'engagement associatif et le tissu bénévole.

**- Demandons :**

- Que les services de l'État, les collectivités territoriales et les représentants associatifs se réunissent rapidement dans ce cadre ;
- Que les événements sportifs et culturels comme le Trèfle Lozérien soient pleinement reconnus comme moteurs de vie locale et de développement.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,  
**Guy GALTIER**



Le secrétaire de séance,  
**Pierre-Emile SYLVAIN**

